

COMMUNE DE MARPIRE

Compte rendu du conseil municipal

En date du 14 octobre 2022

Nombre de conseillers : En exercice 15 Présents : 10

Etaient présents : TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - BEAUDUCEL Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – COUROUSSE Stéphanie – ALBARET Coralie - GARDAN Nadine - FAUCHEUX Ludivine

Absents excusés : PAIN Jean-Yves– TROPEE Rémi – PASQUEREAU Sylvie – BRISSIER Régis - DAGUISE Laurent

Secrétaire de séance : Cécile BEAUDUCEL

Ordre du jour :

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023
- Local technique : Avenant n°1 lot 4 Couverture
- Mise à jour du linéaire voirie du domaine public communal
- Effacement de réseaux et extension de l'éclairage public sur la rue des Sports et la route des Lacs
- Réflexion sur moyen de désherbage
- Augmentation des tarifs CONVIVIO
- Organisation matinée citoyenne (15/10), cérémonie du 11 novembre 2022 et Ateliers de Noël du 4-5 Novembre

Ajout à l'ordre du jour :

- Marché concernant la construction du local technique : Avenant n°1 lot 5
- Panneaux photovoltaïques
- Lycée de LIFFRE
- Lotissement
- CR AEJI
- Salle de Sport
- Eclairage Public

1 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 06/10/2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 pour la commune de Marpiré au 1^{er} janvier 2023 ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- de préciser que la nomenclature M57 plan comptable abrégé s'appliquera aux budgets suivants : Commune et Lotissement des Lavandières.
- que l'amortissement obligatoire¹, ou sur option², des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 est linéaire et pratiqué à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis ;
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- que sera appliqué l'amortissement par composants au cas par cas, sous condition d'un enjeu significatif ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans sa totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

¹Conformément aux dispositions des articles L.2321-2-27° (communes et groupement de communes de plus de 3 500 habitants) et R.2321-1 du CGCT

²Sur décision de l'assemblée délibérante

2 : Marché concernant la construction du local technique : Avenant n°1 lot 4 Couverture

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant en plus-value de la société «CRUARD» d'un montant de 1 640.62€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'avenant n°1 au lot n°4 (Couverture) en plus-value d'un montant de 1 640.62€ HT.

Montant du marché initial : 83 807.98€ HT

Avenant n°5 - montant : + 1 640.62€ HT

Nouveau montant du marché : 85 448.60€ HT

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

3 : Mise à jour du linéaire voirie du domaine public communal

Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

Madame le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie par les services techniques de la mairie.

Madame le Maire propose d'intégrer dans la voirie communale :

-allée des Chênes : 180ml

-allée des Ecureuils : 195 ml

-rue des Peupliers (prolongement) : 146 ml

-rue du Bordage : 320 ml

-place de l'Eveil : 70 ml

Soit un total de 911 mètres linéaires.

Toutes ces voies sont ouvertes à la circulation du public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations et après en avoir délibéré :

- **EMET** à l'unanimité, un avis favorable au classement dans le domaine public des voiries suivantes :
Allée des Chênes : 180ml, allée des Ecureuils : 195 ml, rue des Peupliers (prolongement) : 146 ml, rue du Bordage : 320 ml, place de l'Eveil : 70 ml.
- **PRECISE** que l'intégration de ces voies porte le mètre linéaire de voirie communale de 11 480 mètres linéaires à **12 391 mètres linéaires.**

4 : Effacement de réseaux et extension de l'éclairage public sur la rue des Sports et la route des Lacs

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le SDE 35 souhaite connaître les éventuels besoins d'effacement de réseaux pour les années 2024 à 2028.

Après en avoir délibéré, le conseil exprime des besoins :

*en effacement de réseau : Fin de la Rue des Prunelles, Route des Lacs et Rue des Sports

*en extension de l'éclairage public : Route des Lacs et Rue des Sports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander au SDE35 une estimation sommaire des travaux pour un effacement de réseaux et une extension de l'éclairage public.

5 : Réflexion sur moyen de désherbage

Madame le Maire propose un échange pour un moyen de désherbage. Une documentation pour un désherbeur à air chaud pulsé est présentée. Une réflexion est aussi présentée pour tendre à un environnement plus « vert ».

6 : Augmentation des tarifs CONVIVIO

Madame le Maire informe les membres présents que la société « CONVIVIO » souhaite augmenter les prix de 0.10€ HT par repas à compter du 1er novembre 2022 pour faire face à l'inflation sur tous les coûts de production, de livraison et de service des repas. Un avenant va être transmis en mairie. N'ayant pas reçu l'avenant, le conseil ne peut pas délibérer.

Pour info, en septembre, il y a déjà eu l'augmentation annuelle de 4.28%.

7 : Organisation matinée citoyenne (15/10), cérémonie du 11 novembre 2022 et Ateliers de Noël du 4-5 Novembre

***Matinée citoyenne du 15/10/22**

A partir de 8h45

Désherbage cimetière et plantations de succulentes et bulbes sur un mur en face du cimetière

***Vendredi 4 novembre et Samedi 5 novembre**

Atelier déco de Noël

***Vendredi 11 novembre**

Commémoration

8 : Marché concernant la construction du local technique : Avenant n°1 lot 5 Panneaux photovoltaïques

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant en plus-value de la société «SOLAIR 3 TECH» d'un montant de 3 479.09€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'avenant n°1 au lot n°5 (Panneaux photovoltaïques) en plus-value d'un montant de 3 479.09€ HT.

Montant du marché initial : 25 211.26€ HT

Avenant n°5 - montant : + 3 479.09€ HT

Nouveau montant du marché : 28 690.35€ HT

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents concernant ce dossier.

9 : Lycée de Liffré

Pour rappel, la double sectorisation s'arrête en septembre 2023.

Audience au Tribunal Administratif le 13/10/2022

La réponse sera rendue d'ici 15 jours.

10 : Lotissement des Lavandières

Un groupe de travail est constitué pour étudier les demandes de réservations lorsque ces dernières seront ouvertes.

11 : Sono Salle de Sport

La sono a été installée cette semaine et fonctionne bien. Une étude est en cours pour l'installation d'une borne Wifi public avec les services informatiques de Vitré Communauté.

12 :CR AEJI

Un compte-rendu est fait par Christelle. Très forte fréquentation cet été. Equipe stable. Un directeur adjoint est recherché.

13 : Eclairage Public

Compte tenu du contexte actuel du coût de l'énergie, le Conseil décide de couper, prochainement, l'éclairage public à 21h00 au lieu de 22h00.

Une réflexion est en cours pour les illuminations de Noël.

14 : Informations diverses

Courrier de l'Association des maires 35

Le conseil adopte le vœu de demander à l'Etat le retour à un tarif réglementé et plafonné pour les collectivités territoriales et prendre en compte une indexation minimale du panier de ressources des collectivités tant sur les valeurs locatives que sur l'enveloppe globale de la DGF.

15 : Compte-rendu Commission Enfance Jeunesse Vitré communauté

La nouvelle Convention Territoriale Globale devra être signée avant juin 2023

Des manifestations seront mises en place et axées sur la santé des jeunes.

Forum job d'été : 17/03/2022